



## AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
LE MARDI 11 DÉCEMBRE 2018, à 19 H 30  
PROJET DE RÈGLEMENT N° 697-19

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 697-19.

### **RÈGLEMENT 697-19**

Lors d'une assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 13 novembre 2018, le Conseil municipal a adopté le **projet de règlement n° 697-19** intitulé : "Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) applicables au côté est du tournant chemin La Plaine et boulevard Ste-Anne".

### **LES OBJETS :**

**Que** le projet de règlement n° 697-19 ne contient pas de dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées pour soumettre un ou des articles à la procédure d'enregistrement.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 11 décembre 2018, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera ledit projet de règlement et la conséquence de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au Service de l'urbanisme 139, boul. Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 14 novembre 2018.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.  
Greffière